CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM870 **Valable du 09/04/2026 au 08/04/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 18/02/2008
Forme juridique : SARL

Capital : 500 000

Dénomination sociale : BATICHOC
Sigle : BATICHOC DEMOLITION

55 RUE DE LA HARDT
68400 RIEDISHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 502913627

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 502 913 627 00035
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 402204300135

Assurance Responsabilité travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77122130

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
ABEILLE IARD & SANTE 77122130

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 89 56 66 30 **Fax :**
Portable : 0681813166
Responsabilité légale : GAIDELLA THOMAS GÉRANT

Responsable Technique : KARM CLAUDINE

Site internet : http://www.batichoc.fr
E-mail : chantier@batichoc.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	32	EFF3	4 374 314	CA6
Dans l'activité	11	EFF2	843 882	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 24/06/2025	09/04/2026	08/04/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 18/08/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025